

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 avril 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Sylvère FAURE, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Jessica GIRAUD, Clément GIRAUD, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET Marie-Hélène CROZAT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : C. RICHIOUD-BEDDAR (procuration à MH CROZAT)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : F. GUTEKUNZT, R. FOULHOUX,

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Sylvère FAURE est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Accord du conseil pour le rajout à l'ordre du jour la prise d'une délibération sur un avant de travaux supplémentaires pour la création de la chaufferie bois.

1 - Approbation du compte rendu du 15 janvier 2024

Le compte rendu du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX ANNEE 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que le budget prévisionnel 2024 A été élaboré sans augmentation de taux pour l'année 2024.
Les bases d'imposition ont été revalorisées par l'Etat de 3.9%.
Elle propose de reconduire les taux à l'identique soit :

Taxe foncière non bâti : 83.51 %
Taxe foncière : 35.22%
Taxe habitation : 13.39%

Après un vote à main levée, par 13 voix POUR, les taux communaux sont reconduits à l'identique.

3 - VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Chantal POLLIEN commente le budget prévisionnel élaboré avec la commission des finances.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 159 408.02	788 548.26	1 947 956.28
Recettes	1 159 408.02	788 548.26	1 947 956.28

Les principaux programmes inscrits en investissement sont :

- La création d'une chaufferie bois + ventilation + changement de menuiseries extérieures pour le bâtiment des écoles, salle des fêtes subventionné à 80%
- Réalisation d'une dalle béton dans les locaux services techniques
- Défrichage de la zone impasse des Granges (EPORA)
- Acquisition en contrat de location longue durée d'un véhicule électrique en remplacement du kangoo

Le conseil municipal, par 13 voix POUR, adopte le budget prévisionnel 2024.

4 – URBANISME

Les personnes associées ayant rendu leur avis sur la modification du plu, il convient d'arrêter les dates d'enquête avec le commissaire enquêteur par arrêté municipal. L'information paraîtra sur les journaux officiels ainsi que sur les différents supports (panneau pocket, site internet, affichage en différents lieux publics de la commune).

5 – ARCHE AGGLO – INTERVENTION ECOLE DE MUSIQUE

La communauté de communes dans le cadre de la compétence artistique et culturelle, dispense auprès des écoles des séances de musique. L'école publique ayant inscrit dans leur projet d'école 2024/2025 sollicite la participation financière de la commune sur ce projet. Une convention entre l'agglo et la commune régissant les modalités de cette intervention doit être signée. Le coût pour 2025 pour toutes les 4 classes est de 2300 €. La convention est renouvelable 2 fois.

Par 13 voix POUR, le conseil valide la participation financière et autorise Madame le Maire à signer la convention.

6 – BATIMENT :

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur un avenant d'un montant de 2200 € ttc concernant le flocage des cloisons non initialement prévu dans le marché de la chaufferie bois mais qui répond à une demande du cabinet de prévention de sécurité.

Le chantier a débuté dans de bonnes conditions, les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matin en présence du cabinet d'étude, de l'entreprise et les élus.

Par 13 voix POUR, le conseil valide la dépense et la signature de l'avenant.

7 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Affaires scolaires :

Claude VIENNOT rend compte de la réunion du conseil d'école. Prévision pour la rentrée 2024/2025 est de 76 enfants.

A la suite de l'évaluation de l'école par l'éducation nationale, une rencontre entre les agents, la municipalité et les enseignants a eu lieu afin que tous les partenaires édictent les mêmes règles disciplinaires, les règles de jeu auprès des enfants.

Culture et loisirs :

Marie-Hélène CROZAT rend compte de la programmation du marché de printemps qui se tiendra à la salle ROBERT le samedi 1^{er} juin de 9h à 16h.

La commission propose d'inaugurer la boucle charmoise (randonnée pédestre de 9 kms sur le territoire communal) avec les bénévoles ou les élus.

Il est décidé qu'un café sera offert aux participants.

Également au programme un baptême en voiture ancienne sera proposé.

Le livre de Charmes écrit par Marie GUINOT GONNET va pouvoir être réédité avec quelques modifications concernant les originaux de certaines photos que nous n'avons pu retrouver. Il est décidé d'en réimprimer 150 exemplaires dans un premier temps. Reste à déterminer le prix et créer la régie communale.

Accord du conseil par 13 voix POUR

Bâtiment :

Madame le Maire remercie les bénévoles du club bouliste qui ont enduit et repeint les murs du kiosque situé place du champ de Mars rendant le local plus

Propre. Un placard à balai va être installé.

Le matériel a été fourni par la municipalité.

Voirie :

La réalisation du plateau traversant à hauteur de la sortie de l'impasse de la Roselière sera effectuée courant mai. L'entreprise en charge des travaux est dans l'attente de l'arrêté départemental.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Relance auprès des assurances des sinistres :

- Rampe de la garderie
- Dégâts des eaux au presbytère

Proposition d'une mutuelle santé sénior par un organisme de mutuelle multi marque. Prévoir une réunion publique pour passer l'information auprès des personnes concernées.

SEANCE LEVEE A 23h45

Prochain conseil le 21 mai à 20 h.



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Charmes-sur-Loire, with the text 'MAIRIE DE CHARMES-SUR-LOIRE' and 'COMPTES RENDUS' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.